

Déclaration de la FSU au CTSD des Yvelines du jeudi 29 janvier 2015 Préparation de rentrée 2015



Monsieur le Directeur d'Académie

Dans le 2d degré, les créations d'emplois (2550) ne permettent pas de couvrir toutes les priorités affichées par le Ministère. La refondation de l'Éducation Prioritaire, l'absorption de la pression démographique, la constitution du réseau de formateurs académiques, le rétablissement de taux d'encadrement fortement dégradés par les suppressions de postes massives du dernier quinquennat semble être autant d'objectifs qui ne seront toujours pas atteints faute de moyens suffisants. Et que dire des 4000 nouveaux emplois dont devait bénéficier le collège à la rentrée 2015 ? Cette promesse de Vincent Peillon semble avoir disparue en même temps que son auteur quittait le Ministère...

A nouveau de l'aveu même du Recteur les nouveaux emplois ne permettront pas de faire face à la hausse démographique.

309 ETP (dont 72 pour couvrir la pondération REP+) pour 3948élèves de plus dans l'académie. 38ETP dans le département pour 723élèves supplémentaires. Le H/E poursuit sa lente érosion, ce qui va encore fragiliser les conditions de travail des élèves et des personnels. Pas d'amélioration à attendre concernant le nombre d'élèves par classe, le taux d'heures supplémentaires, l'offre de formation... les moyens dévolus au remplacement sont encore amputés. Si rien ne change nous allons assister à des suppressions massives de postes dans les collèges, alors même que la diminution des effectifs n'est que temporaire. Cerise sur le gâteau, la diminution des heures postes est dans certains établissements supérieure à la baisse de dotation globale!

Quant aux moyens dévolus aux autres missions (CPE, administratif, personnels sociaux ou de santé), les moyens supplémentaires restent dérisoires comparés aux manques accumulés depuis des années.

Attaché au service public national et gratuit d'orientation, la FSU se bat pour le maintien et le développement des CIO. La FSU ne peut donc que s'opposer au projet de fermeture du CIO d'Élancourt, qui pénaliserait aussi bien les personnels, que leurs usagers.

Concernant la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (IMP), les projets de décrets et d'arrêtés qui doivent être soumis au CTM du 11 février (alors que les opérations de préparation de rentrée sont déjà engagées) sont inacceptables. Dans un contexte économique, où le gel du point d'indice pèse déjà lourdement sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le taux moyen de rémunération des IMP, inférieur à celui une HSA au-delà de l'échelon 5 de la grille des certifiés, entraîne de fait une nouvelle baisse insidieuse des rémunérations pour tous les collègues des échelons supérieurs, alors que le manque d'attractivité de nos métiers est à l'origine d'une crise de recrutement sans précédent. La mise en place des IMP va, de plus alourdir encore la charge de travail des enseignants, en transformant en tâches supplémentaires des missions qui pouvaient auparavant exister sous forme de décharge de service. Pour la FSU, le Ministère doit revoir et le contenu et l'architecture de ces textes, sauf à vouloir susciter un conflit majeur.

Le taux moyen d'indemnisation doit être aligné sur celui d'une HS d'agrégé pour qu'il n'y ait aucune déperdition de pouvoir d'achat ;

les missions de coordination, notamment celles qui existaient auparavant (cabinet d'histoire-géo, laboratoire en technologie, coordination EPS...) et de référent TICE doivent donner lieu à des décharges de service ;

un cadrage national des missions obligatoirement indemnisées, indispensables au fonctionnement des enseignements (coordination de discipline) et de leur taux de rémunération doit être imposé

pour éviter l'arbitraire local.

D'autre part ces IMP ne peuvent se substituer à des heures d'enseignement, comme c'est le cas notamment en SEGPA.

Monsieur le Directeur d'académie lors du groupe de travail qui a précédé ce CTSD, vous nous avez affirmé être ouvert au dialogue social, y compris au-delà des instances. Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette déclaration et nous demandons que cela puisse se poursuivre à tous les niveaux. La FSU est très attachée au rôle des CA et souhaite que dans l'ensemble des établissements cette instance se réunisse avant la remontée des TRMD, pour pouvoir se prononcer sur l'emploi des dotations en heures d'enseignement. En aucun cas, les conseils pédagogiques ne peuvent être utilisés pour court-circuiter les commissions permanentes et les CA, seules instances où siègent des représentants élus.

Les zones d'Éducation prioritaire connaissent un renforcement des inégalités et une montée de la pauvreté à cause de la crise et des politiques d'austérité. Des écoles et des établissements où les difficultés sociales et scolaires sont avérées sortent des nouveaux dispositifs ; d'autres devraient être classés en REP+ et ne peuvent l'être.

L'allocation progressive des moyens, dans le cadre de moyens contraints, relève de la quadrature du cercle : comment maintenir ou abonder les moyens dans les établissements les plus fragiles sans ponctionner les autres établissements dans lesquels les conditions d'apprentissage et d'enseignement sont déjà dégradées ? Quant aux conventions pour les établissements qui sortiraient de l'Éducation prioritaire, elles mettent en cause les repères collectifs et imposent une logique de contractualisation.

Plus que jamais, la question des moyens alloués aux établissements accueillant des populations fragiles, qu'ils soient classés en éducation prioritaire ou pas, doit être au centre de nos préoccupations. L'école de la république se doit d'offrir aux jeunes des quartiers sensibles, les moyens d'accéder à la culture, de développer leur esprit critique, leur compréhension du monde qui les entoure, le respect des valeurs républicaines qui font le ciment de notre société. Alors seulement nous éviterons l'exclusion, la ghettoïsation, qui font le lit des pires idéologies racistes xénophobes et de l'extrémisme religieux, dont l'actualité récente offre une sordide et terrifiante illustration.

La FSU souhaite que la consultation sur les nouveaux programmes puisse s'organiser réellement et collectivement dans les établissements et ne se limite pas à un renvoi vers une succession de questionnaires en ligne, limitant le débat nécessaire.

Pour la FSU et ses syndicats, il est urgent que le Gouvernement prenne la mesure des moyens nécessaires à donner aux établissements pour permettre la mise en réussite de tous les élèves et redonner confiance dans l'École de la République et le service public d'Éducation.

Cela va de pair avec la reconnaissance à leur juste valeur des missions et des qualifications de l'ensemble des personnels du Service public d'Éducation dont le salaire réel, à cause de l'austérité et du dogme de réduction de la dépense publique, ne cesse de baisser du fait du gel du point d'indice, des augmentations successives de retenue pour pension et de l'absence de reconstruction des grilles indiciaires. Nos professions connaissent un réel déclassement et subissent une réelle crise de recrutement. Devant la revalorisation indécente de la prime des Recteurs alors que le pouvoir d'achat des enseignants ne cesse de baisser, nos collègues sont scandalisés. Manifestement, ce n'est pas la crise pour tout le monde, ces injustices doivent cesser et nos salaires être revalorisés d'urgence.

Il est temps que le Gouvernement et la Ministre entendent enfin les véritables préoccupations des personnels, des jeunes et de leurs familles. La FSU et ses syndicats sont décidés dans la période qui s'ouvre à créer les conditions d'un vaste mouvement de mobilisation et d'action permettant au Service public d'Éducation d'être une véritable priorité nationale. Ils appellent à la grève dans l'Éducation nationale le 3 février.